

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 6 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. PRIBETICH) - M. PIAN (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir Mme KOENDERS) - M. BERTHIER (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir Mme TOMASELLI) - M. BARD (pouvoir M. BORDAT) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Plateau de la Cras – Cession de terrains au Grand Dijon

Monsieur Pribetich expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon demeure propriétaire de plusieurs parcelles de terrain situées au Plateau de la Cras, d'une superficie totale de l'ordre de 19 ha, comprises dans le périmètre du « Domaine de la Cras », acquis par la Communauté Urbaine « Grand Dijon ».

Ces terrains, à vocation agricole et classés en zone naturelle, ne présentent plus d'intérêt pour la Ville. C'est pourquoi, il est proposé de procéder à leur cession au profit du Grand Dijon.

En s'ajoutant ainsi aux parcelles appartenant déjà au Grand Dijon et faisant l'objet d'un bail emphytéotique établi avec la Chambre d'Agriculture, ces terrains, présentant un potentiel agronomique moyen, pourront recevoir une destination agricole dans des conditions économiques viables et pérennes, dans le cadre d'une exploitation conduite en mode respectueux de l'environnement.

Il est proposé de procéder à cette cession moyennant le montant total de 47 547 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession au profit de la Communauté Urbaine « Grand Dijon » des parcelles de terrains situées Plateau de la Cras, d'une superficie totale de l'ordre de 19 ha, cadastrées section HS n^{os} 14, 33p, 181, 182, 189, 191, 193, 196, 197, 247, 248, 260, 266, 284, 299, 338, 343, 344, 360, 361, 364, section EN n^{os} 3p, 4p, 130, 138p, section DY n° 57p sur le territoire de Dijon, section AZ n° 12 sur le territoire de Plombières-lès-Dijon, section B n^{os} 139p, 545p, 520 sur le territoire de Corcelles-lès-Monts, moyennant le prix total de 47 547 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ